

# PLAN DIRECTEUR DE BIODIVERSITÉ

de Rosemont–La Petite-Patrie | Document synthèse  
Juin 2022

Dans le contexte où les impacts des changements climatiques se font de plus en plus ressentir, Rosemont–La Petite-Patrie s’est doté d’un plan directeur d’aménagement visant à protéger, soutenir et valoriser la biodiversité urbaine de son territoire.

La biodiversité ne connaît pas de limites. Ce sont les diverses actions de l’être humain sur le territoire au fil du temps, et en particulier sur le territoire urbain, qui en diminuent la portée. Un changement de posture est souhaité pour que nos espaces urbains soutiennent tout le vivant, en respect avec les interdépendances entre les espèces et les cycles de vie.

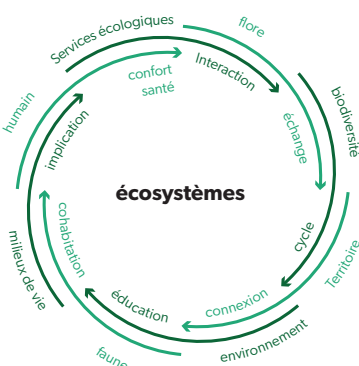
Une approche en trois points guide la caractérisation du territoire et de sa biodiversité ainsi que les étapes subséquentes :

- S’appuyer sur l’existant;
- Contre le morcellement des habitats et leur perte au fil du développement urbain;
- Réfléchir et agir à diverses échelles pour favoriser la biodiversité et la connectivité.

## Vision du plan directeur

En 2040, la population de Rosemont–La Petite-Patrie jouit d’un contact quotidien avec la nature et sa biodiversité, ce qui contribue à sa santé et son bien-être.

La faune et la flore se sont déployées grâce à l’introduction de nouveaux habitats hydriques et terrestres mis en réseau dans ses parcs, ses ruelles, ses rues ainsi que sur les propriétés publiques et privées. Cette connectivité écologique, conjuguée au renforcement des habitats existants, a contribué

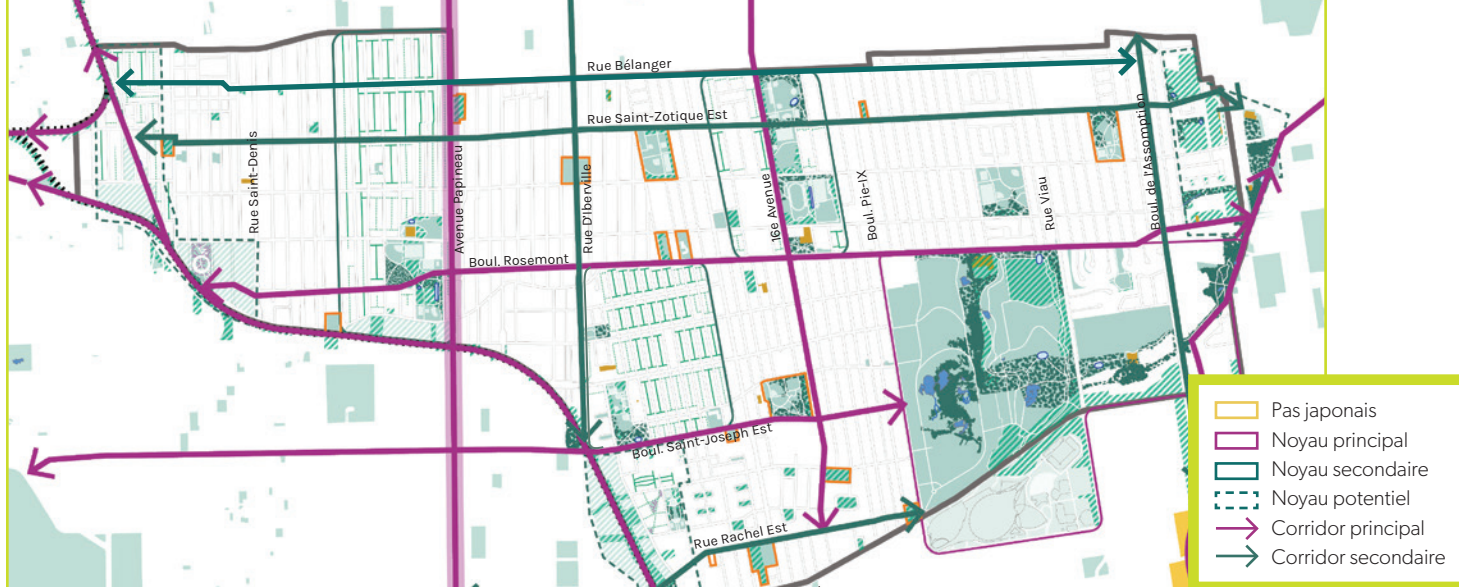


à un accroissement significatif de la biodiversité dans l’arrondissement et dans les milieux naturels qui s’y raccordent ailleurs sur l’île.

L’abondante biodiversité constitue une trame verte et bleue qui améliore la qualité paysagère et le confort des parcours à travers la ville, ce qui encourage l’adoption des transports actifs et intensifie la vie collective.

L’Arrondissement agit comme leader et saisit toutes les occasions de partenariat pour promouvoir et enrichir la biodiversité urbaine :

- dans l’aménagement du domaine public,
- dans l’encadrement du domaine privé,
- dans le soutien qu’elle offre au développement d’initiatives citoyennes et d’entreprises engagées dans la transition écologique.



## Les 5 lignes directrices d'aménagement

Les 5 lignes directrices d'aménagement visent à traduire les pistes d'action pour la réalisation de la vision.

1. Connaître, soutenir et conserver la biodiversité existante
2. Bonifier les habitats existants et en créer de nouveau
3. Constituer des milieux humides ou hydriques et renforcer la gestion écologique des eaux pluviales
4. Connecter les habitats à toutes les échelles
5. Impliquer tous les acteurs du territoire

## Les habitats et les espèces fauniques

Certains habitats floristiques sont visés et feront l'objet de stratégies d'intervention dans l'arrondissement, soit par la création et la bonification d'habitats ou l'association avec d'autres.

- Forêts à trois strates
- Arbustaies
- Prés fleuris
- Arbres de rue et pieds d'arbres
- Jardins nourriciers
- Milieux humides et hydriques

Quelques espèces d'intérêt (papillon monarque, paruline du Canada, pioui de l'Est, cardinal rouge, couleuvre rayée, tortue serpentine, renard roux, etc.) présentes en permanence ou occasionnellement dans l'arrondissement sont sélectionnées en vue de les faire connaître, de les mettre en valeur et de bonifier leur habitat.

L'objectif est de proposer des types d'aménagements pour des espèces ayant le plus de chances d'en profiter parce qu'elles sont résidentes, fréquemment présentes ou parce que leur présence est potentielle dans ce type d'habitat en milieu urbain.

## Les noyaux de biodiversité

Plusieurs noyaux de biodiversité existent à une plus ou moins grande distance de l'arrondissement : le parc-nature du Ruisseau-De Montigny au nord-est, le parc Frédéric-Back au nord-ouest, le parc du Mont-Royal à l'ouest et les parcs La Fontaine et Jean-Drapeau au sud.

Un des objectifs du plan directeur à l'échelle territoriale est d'inscrire l'arrondissement dans ce réseau en reconnaissant ses spécificités, en nommant les noyaux de biodiversité qui le constituent, en les hiérarchisant en fonction de leur impact sur le milieu environnant et de leur potentiel de bonification. Ensuite, il s'agit de les protéger, de les développer, d'étendre les habitats et de former un réseau local cohérent et évolutif adapté à un contexte urbain en mutation constante. Ces noyaux sont les points d'ancrage de la biodiversité dans le territoire.

**Noyau principal :** Le noyau principal se compose d'espaces verts qualifiés existants qui offrent une richesse et une diversité d'habitats dont la proximité géographique crée un ensemble remarquable aux impacts écologiques positifs dans l'environnement urbain. La présence faunique y est aussi importante.

**Noyaux secondaires :** Les noyaux secondaires forment un ensemble varié de lieux verdis dont la surface et les qualités paysagères sont des supports suffisamment solides pour soutenir une intensification de la biodiversité, à travers une bonification de l'existant et la création de nouveaux habitats. Ils incluent des groupements de ruelles vertes significatives et des parcs municipaux de grande superficie (+1 ha).

**Noyaux potentiels :** Les noyaux potentiels concernent les zones composées de secteurs pauvrement verdis ou entièrement minéralisés relevés comme terrains à fort potentiel de transformation. Ils permettent un rééquilibrage du territoire sur les plans du verdissement et de la biodiversité.

## La connectivité

Le choix des corridors a été déterminé selon le souhait de relier un chapelet d'espaces verts significatifs. À chaque tracé proposé se jouxtent au moins trois parcs importants de l'arrondissement.

**Corridors à l'échelle de la ville :** Les corridors à l'échelle de la ville soutiennent la création de liens entre les parcs-nature et grands parcs à proximité de l'arrondissement.

**Corridors à l'échelle de l'arrondissement :** La trame des corridors de l'arrondissement vise la connectivité de ses principaux noyaux aux grands parcs et écoterritoires montréalais.

**Pas japonais :** En lien avec les corridors, l'implantation de pas japonais vise la poursuite d'une connectivité lorsqu'elle s'avère plus difficile à implanter. L'objectif est d'inclure aux noyaux et corridors de biodiversité davantage de parcs et espaces potentiels dont l'interface est en lien avec les différents corridors.

## Stratégies pour les corridors

**Corridors typiques :** Des stratégies sont proposées sur les corridors lorsqu'ils ne longent pas un parc, notamment une rationalisation des largeurs de voies et le retrait de stationnements afin de réduire au maximum l'emprise véhiculaire. Cette réduction permet de libérer de l'espace pour agrandir les trottoirs et intégrer des bandes plantées. Elles peuvent inclure la plantation d'arbres et de pieds d'arbres ou encore l'intégration d'aires de biorétention.

**Jonction d'un corridor et d'un noyau de biodiversité :** Une mise en valeur plus soutenue est souhaitée lors de la rencontre d'un corridor avec un noyau de biodiversité. Plusieurs stratégies sont proposées, notamment la rationalisation des voies

au minimum avec le retrait de certaines voies lorsque possible, ou encore le retrait de stationnements longeant les parcs. Ces stratégies permettent d'agrandir les corridors piétons et d'implanter des bandes plantées en bordure de rue. L'espace dégagé permettra d'agrandir les superficies consacrées aux divers habitats introduits au sein des parcs. L'implantation d'écoducs peut être préconisée lorsque le corridor est longé de part et d'autre par des habitats.

## Boîte à outils pour l'aménagement des rues et ruelles

La transformation des rues locales représente un apport important au verdissement et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Des stratégies modulables dans le temps sont proposées incluant notamment, l'implantation de bandes plantées, l'ajout d'espaces végétalisés, l'implantation de saillies autant à mi-îlot qu'aux intersections pouvant prendre la forme de divers aménagements tels qu'un jardin de pluie ou encore un lieu de sociabilité se mêlant au développement d'une écriture végétale complémentaire hors sol (potager) et même aérienne (pergola).

Les ruelles de l'arrondissement représentent des lieux significatifs pour le soutien à la biodiversité. L'idée est de saisir toute occasion de verdir davantage les ruelles. Les stratégies proposent différents niveaux de transformation des ruelles, qui peuvent s'effectuer progressivement en fonction des occasions et des besoins des résidents, notamment par la déminéralisation de certains espaces, le retrait complet de l'asphalte au profit de pavés perméables, l'intégration de la plantation aux limites de la ruelle, la végétalisation verticale permettant d'augmenter le verdissement et la biomasse.



## Les actions

### 1. Connaître, soutenir et conserver la biodiversité existante

- Prioriser les interventions de verdissement au sein des noyaux de biodiversité existants
- Inscrire les boisés d'intérêt comme milieu naturel protégé au Plan d'urbanisme et créer une réserve naturelle au sens de la loi lorsque requis
- Augmenter les espaces végétalisés en favorisant la déminéralisation au sein des noyaux
- Introduire la trame noire aux abords des noyaux de biodiversité
- Améliorer la gestion écologique à même les noyaux de biodiversité: gestion différenciée, intégration des différentes strates végétales et d'habitats variés (mini-forêt, arbustaie, pré fleuri), entretien écologique
- Effectuer des bioblitz pour améliorer notre connaissance de la faune et de la flore

### 2. Bonifier les habitats existants et en créer de nouveaux

- Augmenter l'étendue des habitats existants et assurer leur diversification: implanter des forêts à trois strates (mini-forêts), des arbustaies, des prés fleuris, des jardins nourriciers, des arbres et des arbustes fruitiers, végétaliser les pieds d'arbre, adopter une stratégie de gestion différenciée des pelouses de parcs et boisés, privilégier la plantation d'espèces indigènes et la diversification des types de couvre-sols
- Acquérir des terrains stratégiques pour assurer une répartition plus équitable des parcs et espaces verts en termes de superficies et typologies dans les milieux de vie

### 3. Constituer des milieux humides ou hydriques et renforcer la gestion écologique des eaux pluviales

- Élaborer un plan de gestion écologique des milieux humides et hydriques en priorité dans le secteur des anciens ruisseaux
- Développer nos connaissances et notre savoir-faire pour la création de milieux humides et hydriques ainsi que pour le déploiement de la gestion écologique des eaux de pluie : bassins de biorétention, noues paysagères, jardins de pluie, saillies drainantes, ruelles bleues-vertes
- S'associer pour des démarches relatives à la gestion des eaux en priorité dans le Jardin botanique et le parc Maisonneuve et mettre en œuvre des plans d'action

### 4. Connecter les habitats à toutes les échelles

- Aménager les corridors de biodiversité lors des projets de réfection routière et réduire la largeur de la voie de circulation aux abords des parcs situés au sein des noyaux de biodiversité
- Aménager les connexions entre les habitats composant chacun des noyaux de biodiversité
- Implanter des passages fauniques (ou écoducs) à des endroits stratégiques lors de travaux de réfection routière
- Valoriser et aménager les pas japonais

### 5. Impliquer tous les acteurs du territoire

- Promouvoir la biodiversité : communications, ateliers et activités éducatives, maintenir et augmenter l'appropriation et la participation citoyenne de l'espace public
- Développer un programme de certification des ruelles vertes et bleues afin de suivre l'évolution des aménagements
- Développer nos partenariats (Ville de Montréal, Jardin botanique, autres arrondissements, institutions et le domaine privé) afin de favoriser la biodiversité et la connectivité écologique

